

# SOCIÉTÉ AUGUSTIN BARRUEL

---

✓ CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES

---

SUR LA PÉNÉTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

---

DE LA RÉVOLUTION DANS LE CHRISTIANISME

---

✓ Courrier : 62, Rue Sala 69002 LYON

---

(cette adresse n'est plus actuelle – NDE)



LE DRAME DU RALLIEMENT – I	3
RENÉ GUENON ET LE SACRÉ-CŒUR	37
INTRODUCTION HISTORIQUE	
À L' ÉTUDE DE L' OECUMÉNISME – V	53
UN PIÈGE OECUMÉNISTE :	
LE PUSEYISME	75
CHRISTIANISME ET RÉVOLUTION	101
– 2ÈME ÉDITION –	

---

## **SOMMAIRE N° 11**

**— 1983 —**

## LE DRAME DU RALLIEMENT

---

*Il est difficile de ne pas voir dans le Ralliement à la République opéré à la fin du 19<sup>e</sup> siècle l'événement le plus dramatique de la vie de l'Église dans les temps modernes, et peut-être de tous les temps, puisqu'il marque le moment où la Révolution, sans cesser d'être rejetée en théorie, acquiert en fait droit de cité parmi les chrétiens.*

*Sous quels fallacieux prétextes et par quelles subtiles manœuvres un tel résultat a-t-il été obtenu, tel sera l'objet de ce premier article sur le Ralliement. Une seconde étude, à paraître dans le Bulletin n° 12, examinera la vraie nature de l'opération et quels furent ses fruits néfastes à court terme ; à long terme, bien sûr, personne n'ignore ce qu'il est advenu...*

### TITRES DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

*Les premières lois laïques. – La pensée de Léon XIII à son avènement. – L'action de la Nonciature. – Les décrets sur les Congrégations. – La loi scolaire. – Le rapport de Mgr Ferrata. – Le toast d'Alger. – La déclaration des cardinaux. – Ce que disent les documents pontificaux. – Comparaison entre les Encycliques et le Toast du Cardinal Lavigerie. – Les reproches adressés aux catholiques.*

---

L'Encyclique adressée par Léon XIII aux Français "Au milieu des sollicitudes", que l'on appelle *l'encyclique sur le Ralliement* quoique le mot n'est jamais été prononcé par le Pape, date du 16 février 1892.

Avant de l'examiner il convient de dire quelques mots de la situation respective des autorités politiques françaises d'un côté, et de la papauté, du clergé de France et des catho-

liques français de l'autre, pendant les années qui l'ont précédé. Cette période qui constitue ce que l'on peut appeler *les préliminaires du Ralliement* est d'une importance capitale pour comprendre le Ralliement lui-même.

Les élections de 1876 avaient amené à la Chambre des Députés une majorité d'anticléricaux sectaires où dominent notamment Paul BERT, Jules FERRY, GAMBETTA. Le parti au pouvoir avait pour seul programme la guerre à l'Église, et il s'attacha à cette unique besogne avec persévérance et obstination ; à partir du départ de MAC-MAHON la liste des mesures anti-religieuses est impressionnante.

- ° 1880 = dissolution par J. FERRY de 265 congrégations d'hommes chassés de leur couvent par la force armée.
- ° 1880 = abrogation de la loi de 1814 sur l'interdiction du travail le dimanche et les jours de fête. Également interdiction aux Magistrats d'assister en corps aux processions de la Fête-Dieu.
- ° 1881 = suppression de l'enseignement religieux dans les écoles maternelles ; et sécularisation des cimetières.
- ° 1882 = 28 mars : loi interdisant l'enseignement religieux dans les écoles publiques : les crucifix sont enlevés des écoles.
- ° 1882 = 20 juin : la Chambre vote la suppression des crucifix dans l'enceinte des tribunaux et celle du nom de Dieu dans la formule des jugements.
- ° 1883 = 23 juin : un décret supprime les aumôniers dans les hôpitaux.
- ° 1884 = loi sur le divorce, et suppression de l'article de la Constitution relatif aux prières publiques. La loi municipale du 5 avril 1884 enlève aux curés pour la donner aux maires la police des sanctuaires.

- 1884 = retrait aux membres de certaines congrégations du droit d'enseigner dans les écoles publiques.
- 1885 = pour y inhumer V. HUGO le Ministère BRIS-SON désaffecte l'église Sainte Geneviève qui devient le PANTHÉON.
- 1886 exclusion totale des congréganistes de l'enseignement Public.

Cette énumération peut paraître fastidieuse, elle est pourtant nécessaire pour réfuter ceux qui prétendent que c'est le refus du Ralliement en 1892 qui aurait entraîné les persécutions. Nous n'exagérons rien, et on peut lire dans un livre paru avec l'*Imprimatur* en 1970 : « *Léon XIII conseille aux Français le Ralliement à la République. Ces derniers ne suivent pas les conseils du Pape, trop attachés qu'ils sont à la Monarchie. Les républicains devinrent alors persécuteurs à la fin du siècle.* » Or cela est totalement faux : les républicains sont devenus persécuteurs douze ans avant le Ralliement.

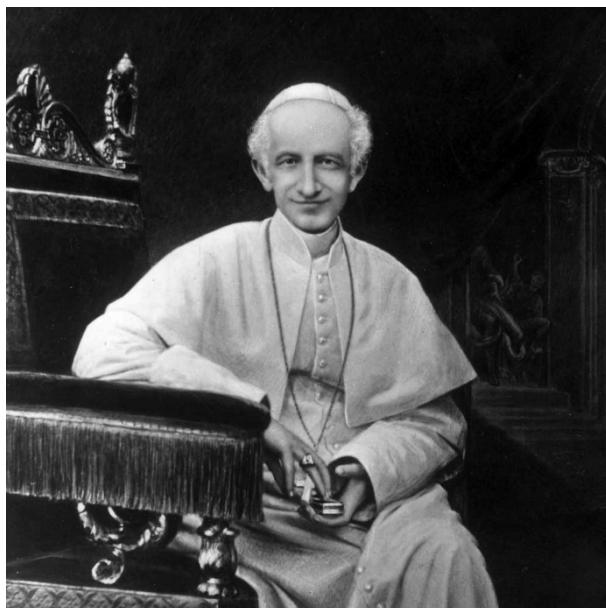
Cette énumération était nécessaire également pour montrer qu'au moment de l'avènement de Léon XIII aucun acte important de législation antireligieuse n'était encore posé : une des raisons invoquées plus tard pour justifier le Ralliement, à savoir l'impuissance des catholiques à opposer une résistance efficace aux lois antichrétiennes n'existe pas, et pourtant nous allons voir que Léon XIII était décidé au Ralliement dès son avènement en 1878.

## LA PENSÉE DE LÉON XIII À SON AVÈNEMENT

---

Léon XIII était souverain pontife depuis le 20 février 1878. L'Abbé BARBIER dira dans son *Histoire du Catholicisme libéral en France* (tome 2, P. 268) que « *la politique du Ralliement était dans ses vues dès le début de son pontificat* ».

Le même abbé BARBIER avait déjà expliqué (P. 106) « *que la forme républicaine du gouvernement ne répugnait pas à Léon XIII, qu'elle lui inspirait plutôt de la sympathie.* »



Dès le début le Pape eut le désir de réconcilier l'Église avec les États, « *l'idée que le nouveau pape avait largement muri à Pérouse, écrit le Père LECANUET, fut celle qui anima le Pontificat de Clément XIV: rendre l'Église sympathique aux divers gouvernements* ». À cette politique conciliante il s'atta-cha avec persévérance.

Ses mobiles sont exposés d'une manière curieuse mais assez vraisemblable par l'écrivain Louis TESTE dans son livre "Léon XIII et le Vatican" p. 239 et suivantes, paru en 1880 : « L'Église n'a pas toujours eu à se louer des rois et des empereurs. Ses plus grands maux lui sont même venus des têtes couronnées, irritées du frein qu'elle apporte à leurs caprices, jalouses de l'ombre dont elle tempère leur puissance... Henri V ou NAPOLÉON seraient des personnages très consi-

dérables même vis à vis du Pape... Le Vatican envisage sans effroi le jour où il n'y aurait plus de rois, plus d'empereurs. Et il se dit qu'après des secousses plus ou moins terribles, il pourrait bien devenir le centre où la société républicaine se rattacherait à la société monarchique, où le présent se grefferait sur le passé. Il y a au Vatican un parti hostile au Comte de CHAMBORD. Rome n'aime pas le gallicanisme, sur ce point on y est unanime. Or un prince aussi catholique en religion que français en politique redeviendrait cet "évêque du dehors" dont l'influence et le prestige ont toujours été redoutés. Le gallicanisme, impossible avec la république, difficile avec l'Empire, renaîtrait de ses cendres. Rien que ce "Monsieur l'Évêque" dont peut seul se servir honnêtement M. Le Comte de CHAMBORD en parlant à un membre de l'épiscopat, jette à ROME la susceptibilité et la froideur. Il n'y a qu'en France où l'on s'imagine qu'il serait clérical, c'est-à-dire, autant qu'on peut comprendre cet étrange vocable, qu'il souffrirait l'intervention de l'Église dans l'État. Léon XIII n'en croit certainement pas un mot. De sorte que si la religion obtenait seulement la liberté sous le régime actuel, le Vatican ne désirerait pas autre chose ».

L'intérêt de ce texte vient de ce qu'il date du début du règne de Léon XIII, il a été écrit douze ans avant l'encyclique sur le Ralliement.

Ce serait surtout par crainte du gallicanisme que le Pape ne désirait pas un rétablissement de la monarchie. Cette crainte n'était pas fondée, et une République Radicale pouvait entraîner contre l'Église et la religion des persécutions bien plus terribles qu'une Royauté plus ou moins gallicane.

Il faut dire aussi pour expliquer la position de Léon XIII qu'il avait gardé de sa jeunesse le souvenir de la Révolution de 1848 en France et de la deuxième république qui n'était pas du tout antireligieuse. Il pensait que la troisième république pouvait être semblable à la deuxième. Ce n'était qu'une illusion. La deuxième république n'a pas duré. Si elle s'était prolongé les éléments antireligieux auraient pris le dessus très vite.

Pour comprendre Léon XIII il faut se rappeler également qu'il a sous les yeux l'exemple de la Maison de Savoie qui a dépouillé son prédécesseur de ses États et qui maintient son usurpation. Là, son erreur fut de transposer à la France une situation particulière à l'Italie.

En dehors de ses préférences en politique pour la forme républicaine du gouvernement Léon XIII dès le début de son pontificat réglait sa Conduite sur deux idées.

1<sup>ère</sup> idée : Une attitude de conciliation et de concessions vis-à-vis des adversaires de l'Église pourra les amadouer et les amener sinon à renoncer à leur programme antireligieux du moins de l'atténuer sensiblement.

La vérité était toute autre, les concessions à l'adversaire ne pouvaient que lui montrer que de toute façon il ne risquait rien à être exigeant et à l'encourager à durcir ses positions ; il est d'ailleurs à remarquer que l'anticléricalisme sectaire des radicaux était dû en partie lui aussi à une attitude de conciliation : il s'agissait de conciliation avec l'anticléricalisme allemand. GAMBETTA à cette époque voulait un rapprochement avec BISMARCK. Un anticléricalisme analogue à celui du KULTURKAMPF faciliterait l'entente.

2<sup>ème</sup> idée : L'anticléricalisme des républicains est dû à l'obstination des catholiques à vouloir la royauté, une acceptation de la république par les catholiques désarmerait l'hostilité vis-à-vis de la religion. Cette vue était tout à fait fausse, les sectaires antireligieux répétant des centaines de fois que le laïcisme et les lois qui en décourent sont l'essence même de la république, et nous avons vu qu'une des raisons de l'anticléricalisme est la volonté délibérée de plaire à BISMARCK qui a posé cette condition.

## L'ACTION DE LA NONCIATURE

---

Le Premier Nonce de Léon XIII, Mgr. CZACKI voulait l'acceptation de la transformation de la France en République.

Dès son arrivée en 1879 il eut un entretien avec M. DE DREUX-BRÉZÉ, représentant le Comte de CHAMBORD et avec M. de BLACAS. Il leur indiqua le plan de conduite tracé aux catholiques et aux conservateurs de France par le Saint-Siège. Il demanda avec insistance à M. de BLACAS que les vues du pape dont il était l'interprète fussent transmises à M. Le Comte de CHAMBORD. Un rapport de M. de BLACAS fut apporté rapidement à FROSHSDORF, résidence du comte. On lui demandait de renoncer à être prétendant au trône de France. Comme il fallait s'y attendre le refus du comte fut très net. Il aurait même dit : « *Je croyais que la religion interdisait le suicide* ». Lors des élections générales de 1881 il prescrivit aux légitimistes de se placer sur le terrain du principe monarchique.

D'après l'abbé BARBIER Léon XIII pensait que la république n'en devait pas moins savoir bon gré au Saint-Siège d'avoir conseillé au prince l'abdication.

En 1880 le nonce CZACKI fit parvenir à GAMBETTA une lettre où étaient précisées les conditions auxquelles le pape et par suite le clergé français consentiraient à faire publiquement adhésion à la république. Au vieux radical RANC qui lui remit cette lettre, GAMBETTA répondit : « *Au prix qu'ils veulent y mettre c'est trop cher* ».

## LES DÉCRETS SUR LES CONGRÉGATIONS

---

Les points culminants de la lutte antireligieuse menée par les gouvernements de la république ont été les décrets du 29/03/1880 sur les congrégations et la loi scolaire du 28/03/1882.

Les décrets sur les congrégations ont amené la dissolution de deux cent soixante cinq d'entre elles, chassées de leurs couvents par la force armée. Elles devinrent un exemple d'union et de fermeté. Cependant des prélats conciliateurs se tournèrent du côté de Mgr. LAVIGERIE, archevêque d'Alger, fondateur de l'œuvre des missions d'Afrique et de la *Société des Pères Blancs*. Mgr. LAVIGERIE alla à Rome pour connaître la pensée du Saint-Père. Le gouvernement avait fait savoir qu'il se contenterait de la part des congrégations, à défaut d'une demande d'autorisation, d'une simple déclaration désavouant toute intention d'hostilité politique, toute opposition aux institutions actuelles du pays. Mgr. LAVIGERIE s'offrait à rédiger lui-même cette déclaration. Le Nonce accepta. Le texte définitivement approuvé ne diffère pas sensiblement de ce qu'avait écrit l'archevêque d'Alger.

Le 18/08/1880 les membres du comité des Religieux étaient mandés à l'archevêché de Paris. Ils prirent connaissance du texte de cette déclaration qu'on voulait leur faire signer. Ce fut de la stupeur. Cette déclaration était presque identiquement la même que celle qu'ils avaient repoussée, quelques semaines auparavant, sur les conseils du Cardinal. GUIBERT archevêque de Paris.

Les Religieux cependant furent convaincus que le Pape demandait leur signature. Le R. P. LE DORE reçu par le nonce rédigea cette note : « *Le nonce m'a dit : c'est le Pape qui, d'accord avec les évêques et avec le gouvernement a rédigé la déclaration. Il désire que les congrégations françaises la signent, refuser de le faire serait le contrarier, ce serait lui désobéir, et puisque cette note est réellement la conclusion de négociations avec le Saint-Siège, ce serait exposer l'honneur du*

*Saint-Siège que de repousser ces conditions acceptées par lui* ». Les religieux signèrent dans la douleur, dit l'Abbé BARBIER.

Voici l'essentiel de cette déclaration : « *À l'occasion des décrets du 29 mars, une partie de la presse a rédigé de vives attaques contre les Congrégations non autorisées des deux sexes, les représentants comme des foyers d'opposition au gouvernement de la république. Pour faire cesser tout malentendu, les congrégations dont il s'agit ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions de leur Pays.* »

Mgr. FREPPREL, évêque d'Angers exprimait ainsi mon avis : « *Faire dire à de pauvres servantes du Saint-Sacrement et à des Carmélites qu'elles n'ont pas obéi à des répugnances politiques, qu'elles protestent de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions républicaines, ce serait de la part de l'épiscopat un acte qui ne semblerait pas avoir tout le sérieux désirable... N'est-il pas à craindre que la presse, actuellement et l'histoire plus tard ne trouve matière à plaisanterie dans le fait d'une supérieure de Visitandines ou d'Ursulines, venant déclarer qu'elles rejettent toute solidarité avec les passions politiques ? Peut-on, sans manquer de gravité, proposer à un tiers ordre de Franciscaines d'affirmer sur la foi d'une signature qu'il n'est pas un foyer d'opposition au gouvernement de la république ?* ».

En réalité la déclaration d'août 1880 a eu des conséquences plus graves que ces plaisanteries. Mgr. LAVIGERIE lui-même dans une note confidentielle adressée au Directeur Général des Cultes s'exprimait de la manière suivante :

« Et les conséquences de ces engagements quelles sont-elles ? Elles sont considérables :

1° – Elles entraînent forcément à la suite du clergé toute la partie conservatrice de la nation, qui hésitait

à accepter franchement la république, par engagements précédents ou par peur.

2° – Elles réduisent à l'impuissance les oppositions des partis, qui avec leur hostilité réciproque n'avaient qu'un seul terrain sur lequel ils puissent s'unir contre le gouvernement, celui des questions ecclésiastiques et religieuses.

3° – Elles donnent aux conservateurs républicains un point d'appui nouveau et considérable qui leur permet de rompre avec les Ultra-Radicaux dont les votes ne leur sont plus nécessaires.

4° – Elle prépare enfin le règne stable et définitif de la forme républicaine. Tout cela se trouve logiquement dans la déclaration des congrégations. »

Mgr. LAVIGERIE écrivait encore à M. FLOURENS directeur des Cultes : « *Comment ne s'est-il pas trouvé même un journal pour faire ressortir la haute portée politique d'un acte par lequel l'Église entière depuis le Pape jusqu'au dernier des Religieux faisait acte avec les partis qui lui étaient hostiles.* »



Mgr Charles Lavigerie  
Cardinal d'Alger  
– 1882 - 1892 –

L'Abbé TOURNIER dans son livre : *Le Cardinal LAVIGERIE et Son action Politique* (Perrin Paris 1913) pourra écrire : « *Cet acte confidentiel, dans lequel l'archevêque d'Alger développe la doctrine du célèbre toast aussi clairement qu'il le fera dix ans plus tard, jette une lumière définitive sur l'origine de cette fameuse invitation à adhérer à la république. Il en est réellement la clef. C'est en effet en 1880 et à propos de l'affaire des décrets que MGR LAVIGERIE a préconisé le ralliement des catholiques à la forme républicaine. »*

L'Abbé BARBIER écrit (tome II p. 36) : « *La fameuse déclaration est un fait capital pour toute la suite de cette histoire, car il y a un lien direct entre la solution donnée en 1880 à l'affaire des congrégations, d'une part et de l'autre, la politique solennellement inaugurée par Léon XIII dans la lettre aux français en confirmation du toast d'Alger. Le premier de ces événements est le prologue de l'autre et comme son ballon d'essai* ». L'Abbé BARBIER encore écrit plus loin (II p. 62) : « *Il faut maintenant chercher la clef de cette histoire. M. TOURNIER écrit plein d'admiration : "Par cette déclaration on était arrivé à transformer, avec une habileté extraordinaire, la question des décrets en une question exclusivement politique". Voilà la clef. C'était en effet un tour de force : amener tout le monde et même le Saint-Siège, à voir dans les mesures du gouvernement une défense presque légitime du pouvoir contre ses adversaires, et faire passer les congrégations religieuses du terrain sacré qui était proprement le leur à celui de la politique, pour y accepter la position de suspect. Habillement vraiment extraordinaire. Et il faut bien connaître que l'honneur en revient à Mgr. LAVIGERIE. »*

Reste à dire quelques mots des résultats immédiats de la fameuse déclaration. Au mois d'octobre 1880 les expulsions cette fois générales furent reprises avec la même violence que celle des Jésuites le 30 juin. Les décrets du 29/03/1880 furent appliqués à trente huit ordres religieux. En application des

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LE DRAME DU RALLIEMENT.....</b>	<b>3</b>
LA PENSÉE DE LÉON XIII À SON AVÈNEMENT .....	5
L'ACTION DE LA NONCIATURE.....	9
LES DÉCRETS SUR LES CONGRÉGATIONS.....	10
LA LOI SCOLAIRE .....	14
LE RAPPORT DE MGR. FERRATA .....	16
LE TOAST D'ALGER .....	18
LA DÉCLARATION DES CARDINAUX.....	23
CE QUE DISENT LES DOCUMENTS PONTIFICAUX.....	25
COMPARAISON ENTRE LES DOCUMENTS PONTIFICAUX ET LE TOAST DU CARDINAL LAVIGERIE .....	28
LES REPROCHES ADRESSÉS AUX CATHOLIQUES .....	29
<b>RENÉ GUÉNON ET LE SACRÉ-CŒUR .....</b>	<b>37</b>
OU COMMENT ON CORROMPT LES BONNES ÂMES : L'EXEMPLE DE LA "REVUE UNIVERSELLE DU SACRÉ-CŒUR" .....	37
UN TITRE ENGAGEANT .....	38
UNE COLLABORATION HÉTÉROGÈNE.....	40
UNE DÉVOTION GÊNANTE .....	41
"UNE ATTITUDE D'INTELLIGENCE".....	41
UNE TACTIQUE OSÉE ET RUSÉE .....	42
UNE DANGEREUSE LITTÉRATURE À "LA CONQUÊTE DE LA PENSÉE".....	44
UN COLLABORATEUR HÉTÉRODOXE.....	45
"LE GRAND ŒUVRE" .....	47
"N'AYEZ PAS PEUR" .....	48

"L'ORIENTATION" .....	49
UN AUTRE CŒUR, VOILA LA TRADITION.....	50
UNE SUBVERSION.....	51
<b>INTRODUCTION HISTORIQUE À L'ÉTUDE DE L'ŒCUMÉNISME — V — .....</b>	<b>53</b>
ANGLICANS ET CATHOLIQUES DU 16 <sup>È</sup> AU 18 <sup>È</sup> SIÈCLES	54
L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION À PARTIR DE 1780.....	57
LE MOUVEMENT D'OXFORD.....	58
LA POSITION CATHOLIQUE À PARTIR DU MILIEU DU 19 <sup>ÈME</sup> SIÈCLE.....	62
L'ANGLO-CATHOLICISME ET LA " <i>CORPORATE REUNION</i> " .....	64
LES ENTRETIENS DE MALINES (1921-1926) .....	69
<b>UN PIÈGE ŒCUMÉNISTE : LE PUSEYISME.....</b>	<b>75</b>
UNE LETTRE DE NEWMAN.....	93
CONCLUSION : .....	99
<b>CHRISTIANISME ET RÉVOLUTION PREMIÈRES APPROCHES – 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION – .....</b>	<b>101</b>

© Éditions ACRF, 2021  
50 AVE DES CAILLOLS  
13012 MARSEILLE

13 euros TTC

"Imprimé en U.E."

Nouvelle Édition 2021

ISBN 978-2-37752-066-4